



**ASSOCIATION SPORTIVE  
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST**

# **37<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL du MÉDOC**

**7 & 8 DÉCEMBRE 2019**

[www.asacso.free.fr](http://www.asacso.free.fr)

**RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE**

Le règlement particulier complète le règlement standard des rallyes



## MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, LEPARRE-MÉDOC, COUQUEQUES, SAINT CHRISTOLY MEDOC, SAINT GERMAIN D'ESTEUIL, SAINT SEURIN DE CADOURNE, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

### **37<sup>ème</sup> édition du RALLYE RÉGIONAL du MÉDOC**

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

#### **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE**

#### **LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

**L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :**  
Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

**DEPART REFUSE**

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !  
Soyez-en remerciés.

**L'ASACSO**

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** Lundi 14 octobre 2019

**Ouverture des engagements :** Lundi 14 octobre 2019

**Clôture des engagements :** Lundi 25 novembre 2019

**Distribution du carnet d'itinéraire :** Dimanche 1 décembre 2019 de 9h00 à 14h00, Office de Tourisme Cœur Médoc, 7 bis Pl. du Maréchal Foch à Lesparre-Médoc

Samedi 7 décembre 2019 de 9h00 à 12h00, le CALM, 7, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

**Dates et heures des reconnaissances :** Dimanche 1 décembre 2019 de 9H00 à 17H00

Samedi 7 décembre 2019 de 9H00 à 15H00

**Pré-vérifications administratives :** A la remise des carnets itinéraires

**Vérifications administratives :** Samedi 7 décembre 2019 de 9H00 à 15H30, le CALM, 7, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

**Vérifications techniques :** Samedi 7 décembre 2019 de 9H15 à 16H00, 7, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

**Mise en place du parc de départ :** Samedi 7 décembre 2019 à partir de 10H00

**1ère réunion des Commissaires Sportifs le :** Samedi 7 décembre 2019 à 16H30, PC course à Lesparre-Médoc

**Publication des équipages admis au départ :** Samedi 7 décembre 2019 à 17H00, parc fermé, Kiosque à musique Rue de Grammont à Lesparre-Médoc et site internet de la FFSA

**Publication des heures et ordres de départ :** Samedi 7 décembre 2019 à 17H00, parc fermé, Kiosque à musique Rue de Grammont à Lesparre-Médoc et site internet de la FFSA

**Départ du 37° Rallye du Médoc :** Samedi 7 décembre 2019 à 18H00, parc fermé, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

**Arrivée du 37° Rallye du Médoc :** Dimanche 8 décembre 2019 à 14H02, parc fermé, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

**Vérification finale :** Carrosserie MOULIA DESINGS, ZAC de Belloc, 17 Rue des Rémoisseurs 33340 Lesparre-Médoc

**Publication des résultats du rallye :** Dimanche 8 décembre 2019, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, parc fermé, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

**Remise des prix :** Dimanche 8 décembre 2019, devant le kiosque à musique, Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 7 et 8 décembre 2019 une épreuve automobile régionale dénommée le **37<sup>ème</sup> Rallye Régional du Médoc**.

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional Aquitaine sous le permis d'organisation FFSA numéro X en date du X/X/2019.

### *Comité d'Organisation*

---

Président de l'ASACSO: Alain Trillaud

Président de l'épreuve : Alain Trillaud

Secrétaire : Bastien Girard

Trésorier : Jerry Gaugain

Responsable Matériel : Jean Philippe Labeylie

Responsables des ES : Jean-Claude Charpentier

Responsable Parcs: Didier Bonnet

Et tous les Membres de l'ASACSO et bénévoles

Siège Social du Rallye : ASACSO  
8 Place des Quinconces  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO  
Bastien Girard  
26 bis chemin du Rez au Ruzat  
33670 SADIRAC  
Contact : [asacso33@gmail.com](mailto:asacso33@gmail.com)

Permanence du rallye : Samedi 7/12/2019 le CALM, 7, Rue Grammont à Lesparre-Médoc  
Dimanche 8/12/2019 le CALM, 7, Rue Grammont à Lesparre-Médoc

Tableau d’Affichage : Officiels et informations –  
Kiosque à musique Rue de Grammont à Lesparre-Médoc

Les Organisateurs s’engagent à respecter l’ensemble de la réglementation applicable à l’évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

#### **1.1P. OFFICIELS**

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>LICENC E</b>	<b>ASA</b>
Président du Collège	J. Claude LABEYRIE	1996	1009
Membre du Collège	Robert COMBE	11108	1006
Membre du Collège	Patrick CHABENAT	3769	1003
Directeur de Course Général	Guy TRONCAL	1056	1706
Directeur de Course Général adjoint	Laurent TEILLARD	10182	1706
Chargé(e) des VHRS auprès du DCG	Francis BRANDY	43050	801
Directeur de course Adjoint PC ES 1-3-5	Françoise BOUCHON	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES 2-4-6	Philippe DANIEL		1004
Directeur d’Epreuve 1-3- 5	Jean Pierre RAYMOND	12215	1004
Adjoint 1- 3 - 5	Jean Louis POINTET	12213	1009
Directeur d’Epreuve 2-4- 6	Serge DEBENEDETTI	220687	0901
Adjoint 2-4- 6	Jean-Pierre PERRIER	21244	1015
Chronométrateurs Responsables	Monique BOUGEOIS	132530	1004
	Frederick DUCROCQ	19399	1004
Chronométrateur Départ ES 1-3-5	Laurent LAPOUGE	13530	1101
Chronométrateur Départ ES 2-4-6	Christelle VALETTEBRANDY	12194	0 805
Chronométrateur Arrivée ES 1-3-5	Bernard RUBAULT	220582	1004

Chronométrateur Arrivée ES 2-4-6	Alain BRUN	30267	1706
Commissaire Technique responsable	Serge LARQUEY	8454	1006
Commissaire Technique	Eric GAUTHIER	196863	1015
Commissaire Technique	Patrick GIRAUD	189624	1009
Responsable parc fermé	Didier BONNET	15369	1009
Chargés des Relations avec les Concurrents	Philippe JEAN	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	Marie-Dominique MALORON	19284	1004
Chargés des Relations avec les Concurrents	Renée JECKER	11119	1004
Médecin Coordinateur	Jean-Michel FILLOUX	2347	1001
Responsable des commissaires	Jerry Gaugain	38221	1009
Voitures ouvreuse / balai	Bruno MARILL	245702	1009
	Jean-Philippe LABEYLIE	297572	1009

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2020 (coefficient 2)
- Le championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2020
- Le Challenge des Commissaires 2020 (Nouvelle Aquitaine Sud)

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives finales.

Les vérifications pré-administratives auront lieu à la remise des carnets itinéraire. Les vérifications administratives finales auront lieu le samedi 7 décembre de 9h00 à 15h30, le CALM, 7, Rue Grammont à Lesparre-Médoc

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 7 décembre 2019 de 9H15 à 16H00, 7 Rue Grammont à Lesparre-Médoc.

Les vérifications finales seront effectuées à la Carrosserie MOULIA DESINGS ZAC de Belloc 17 Rue des Rémouleurs 33340 Lesparre-Médoc.

Taux horaire de la main d'œuvre : 65 € TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye Régional du Médoc doit adresser à :

37<sup>ème</sup> Rallye du Médoc

Chez Bastien Girard

26 bis chemin du Rez au Ruzat

33670 SADIRAC

Tél : 06.42.66.41.44. jusqu'au 15 novembre 2019

Tél : 06.45.47.68.23. à partir du 15 novembre 2019

Courriel : [asacso33@gmail.com](mailto:asacso33@gmail.com)

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 25 novembre 2019.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (VHC + VHRS + ENRS + National)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € dont 10 € reversés aux commissaires
- sans la publicité facultative des organisateurs : 630 € dont 10 € reversés aux commissaires
- Equipage complet ASACSO : 280 € dont 10 € reversés aux commissaires

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'Asacso complétera afin de donner 30 € à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

**3.3.4.** L'ordre sera le suivant :

- Véhicules Historiques de Compétition (VHC)
- Véhicules Modernes
- régularité Historique (VHRS)
- régularité Energies Nouvelles (ENRS)

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Lesparre-Médoc.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Médoc représente un parcours de 140,85 km de deux étapes (1<sup>ère</sup> étape : 1 section, 2<sup>ème</sup> étape : 2 sections).

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,60 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES St Germain/ St Seurin – 7,10 Km x 3 = 21,30 Km
- ES Couquèques/St Christoly – 6,10 Km x 3 = 18,30 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le dimanche 01 décembre 2019 de 9h00 à 17h00 et samedi 7 décembre 2019 de 9h00 à 15h00.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

## ARTICLE 8P. RECALMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera sur le podium devant le kiosque à musique, Rue de Gramond à Lesparre-Médoc.

Prix en espèces

	1er	2ème	3ème	4ème
<b>Classement Général Scratch</b>	310 €	200 €	100 €	50 €
<b>Classement par Groupe (5)</b>				
Plus de 15 partants	200 €	120 €	80 €	50 €
De 11 à 15 partants	200 €	100 €	50 €	

De 5 à 10 partants	200 €	80 €		
De 2 à 4 partants	200 €			
<b>Classement par Classe (24)</b>				
Plus de 15 partants	250 €	150 €	100 €	80 €
De 11 à 15 partants	250 €	100 €	80 €	
De 5 à 10 partants	250 €	80 €		
De 2 à 4 partants	250 €			
Equipage entièrement féminin				
Si deux partants et plus	150 €			

Nota :

Si le nombre d'admis au départ est inférieur à 100, le montant des prix sera modifié en proportion du nombre de partants (sauf le classement général) ex:70 partants = 70% des prix distribués, etc...

Le Groupe et le Scratch sont cumulables.

Le Groupe et la Classe ne sont pas cumulables.

Le Scratch et la Classe ne sont pas cumulables.

La remise des coupes et cadeaux éventuels sera faite au Podium d'Arrivée. Les chèques correspondant aux prix seront envoyés dans le courant de la semaine suivant le rallye. Les voitures pourront sortir du Parc Fermé dès la fin du délai réglementaire de réclamation soit 30minutes après l'heure d'affichage des résultats (heure écrite sur le document affiché) et cela pour chacun des rallyes, sauf VHRS et ENRS, pas de parc fermé obligatoire.

**37<sup>ème</sup> Rallye régional du Médoc**  
**5<sup>ème</sup> Rallye VHC - 5<sup>ème</sup> Rallye VHRS, 3<sup>ème</sup> Rallye ENRS**



**ITINERAIRE et CONTROLES**

<b>Etape 1</b>		<b>Samedi 07 Décembre 2019</b>			<b>Lever du soleil à 08h27</b>	
<b>CH</b>	<b>Lieux</b>	<b>ES</b>	<b>Liaison</b>	<b>Total</b>	<b>T.I.</b>	<b>1ère voit</b>
<b>ES</b>		<b>Distance</b>	<b>Distance</b>	<b>DISTANCE</b>		
	<b>Départ Etape 1</b>					
CH 0	Sortie parc fermé - CALM Lesparre					18:00
CH 0A	Entrée assistance		2,20	2,20	00:10	18:10
	<b>Plaine des Sports - Lesparre</b>				<b>00:15</b>	
	Prochain refuel	13,20	36,50	49,50		8:40
CH 0B	Sortie assistance		0,80	3,00		18:25
CH1			10,45	13,45	00:25	18:50
<b>ES 1</b>	<b>St Germain - St Seurin 1</b>	<b>7,10</b>				<b>18:53</b>
CH 2			12,15	32,70	00:35	19:28
<b>ES 2</b>	<b>St Christoly - Couquèques 1</b>	<b>6,10</b>				<b>19:31</b>
CH 2A	Entrée Parc Fermé - CALM Lesparre		8,70	47,50	00:30	20:01
	<b>Total Etape 1</b>	<b>13,20</b>	<b>34,30</b>	<b>47,50</b>		<b>27,79%</b>
<b>Coucher du soleil à 17h22</b>						

<b>Etape 2</b>		<b>Dimanche 08 Décembre 2019</b>			<b>Lever du soleil à 08h28</b>	
<b>CH</b>	<b>Lieux</b>	<b>ES</b>	<b>Liaison</b>	<b>Total</b>	<b>T.I.</b>	<b>1ère voit</b>
<b>ES</b>		<b>Distance</b>	<b>Distance</b>	<b>DISTANCE</b>		
CH 2B	Sortie parc fermé - CALM Lesparre					08:30
CH 2C	Entrée assistance		2,20	2,20	00:10	08:40
	<b>Plaine des Sports - Lesparre</b>				<b>00:30</b>	
	Prochain refuel	13,20	34,30	47,50		12:06
CH 2D	Sortie assistance		0,80	3,00		09:10
CH3			10,45	13,45	00:25	09:35
<b>ES 3</b>	<b>St Germain - St Seurin 2</b>	<b>7,10</b>				<b>09:38</b>
CH 4			12,15	32,70	00:35	10:13
<b>ES 4</b>	<b>St Christoly - Couquèques 2</b>	<b>6,10</b>				<b>10:16</b>
CH 4A	Entrée Regroupement - CALM Lesparre		8,70	47,50	00:30	10:46
	<b>REGROUPEMENT - CALM Lesparre</b>					
CH 4B	Sortie Regroupement - CALM Lesparre				01:10	11:56
CH 4C	Entrée assistance		2,20	49,70	00:10	12:06
	<b>Plaine des Sports - Lesparre</b>				<b>00:30</b>	
CH 4D	Sortie assistance		0,80	50,50		12:36
CH5			10,45	60,95	00:25	13:01
<b>ES 5</b>	<b>St Germain - St Seurin 3</b>	<b>7,10</b>				<b>13:04</b>
CH 6			12,15	80,20	00:35	13:39
<b>ES 6</b>	<b>St Christoly - Couquèques 3</b>	<b>6,10</b>				<b>13:42</b>
CH 6A	Entrée Parc Fermé final - CALM		8,70	95,00	00:30	14:12
	<b>Total Etape 2</b>	<b>26,40</b>	<b>68,60</b>	<b>95,00</b>		<b>27,79%</b>
	<b>Total étape 1 et 2</b>	<b>39,60</b>	<b>102,90</b>	<b>142,50</b>		<b>27,79%</b>
<b>Coucher du soleil à 17h22</b>						